

“ examinés, et le prie de nommer un officier compétent du Département de l’Auditeur Général pour aider le Bureau dans l’accomplissement de ce devoir immédiatement, l’officier qui sera ainsi employé, devant être payé pour ses services à même les contingents de la Chambre des Communes.”

RÉUNION DU 4 FÉVRIER 1870.

M. l’Orateur informe le Bureau que M. T. D. Tims, du Département de l’Auditeur, a examiné les Comptes, et qu’il a préparé son rapport par écrit, lequel est soumis et lu comme suit :

*Comptes de la Chambre des Communes pour l’année expirée le 31 Décembre 1869.*

Le soussigné a l’honneur de faire rapport qu’il a examiné les livres et comptes de la Chambre des Communes pour l’année expirée le 31 Décembre 1869, qui lui ont été soumis pour être ainsi examinés au Bureau du Comptable, et qu’il les a tous trouvés parfaitement corrects.

Le soussigné demande qu’il lui soit permis d’exprimer de nouveau son entière approbation du système de contrôle adopté par le Comptable à l’égard de tous les paiements, et du soin et de la méthode apportés dans la tenue des livres et des comptes par l’assistant-comptable, M. Stangfeld.

Le tout respectueusement soumis.

THOMAS D. TIMS,

Inspecteur, Département des Finances.

Département des Finances,  
Ottawa, 1er Février 1870.

Il est Résolu :

“ Que les Comptes présentés par le Comptable soient approuvés, et qu’ils sont par la présente résolution confirmés tels qu’examinés.”

*Mémoire donnant un Etat comparatif de la dépense pour les derniers semestres de 1868 et 1869, sous le nouveau système.*

Dépense du 1er Juillet 1868 au 1er Janvier 1869.....	\$59,936 44
A déduire : Impression et Reliure.....	5,350 79
	<hr/>
	\$54,585 65
Dépenses du 1er Juillet 1869 au 1er Janvier 1870.....	48,222 87
	<hr/>
Balance en faveur du dernier semestre.....	\$6,362 78
	<hr/>

Ottawa, 9 Mars 1870.